

Adecco Medical

Et oui ! On prend soin
de votre carrière !



➤
Suivez le guide !
➤

Bienvenue

Vous êtes au cœur de nos priorités.

C'est pour cela, que tout au long de votre carrière nous sommes à vos côtés et que nous vous proposons différents contrats adaptés à l'évolution de vos besoins.

Nous vous donnons accès à la formation continue à tout moment et facilitons votre mobilité géographique.

Nous nous engageons chaque jour pour préserver votre santé, pour lutter contre les discriminations et pour contribuer à l'intégration professionnelle des personnes fragiles.

En tant qu'employeur, nous nous efforçons de vous garantir un parcours professionnel épanoui.

Aujourd'hui, vous rejoignez notre équipe d'intérimaires et vous représentez dorénavant Adecco Medical au travers de votre professionnalisme et de votre comportement.

Bienvenue dans notre équipe !

Thibault Vautier
Directeur Général
Adecco Medical

**Adecco
Medical**



Première mission ? Le début d'une belle histoire !

On se dépasse pour votre réussite !

Quelles que soient votre expérience et vos attentes, croyez-nous, on sera toujours là pour vous aider dans vos projets professionnels.

Voici nos engagements pour que notre collaboration soit simple et efficace.

1

Vous accompagner tout au long de votre carrière. Vous bénéficiez d'un **Entretien Annuel Personnalisé** permettant d'évoquer votre **évolution et vos besoins de formation**.

2

Vous soutenir dans un moment difficile de votre vie professionnelle ou personnelle. Vous avez accès à nos **"groupes de parole"**, à des **modules de prévention** en e-learning ainsi qu'à notre **cellule de soutien psychologique** (tél : 0800 60 20 40).

3

Vous écouter et vous donner la parole sur un espace dédié suite à vos interventions chez nos clients.

4

Vous impliquer à nos côtés lors des actions que nous organisons chaque année dans le cadre de notre politique de **Responsabilité Sociale**.

5

Vous garantir l'optimisation de votre planning selon vos disponibilités et vos compétences dans le respect de la législation.

Nous sommes joignables même après une garde de nuit !



Renseignements pour une mission, communication de vos disponibilités ou d'informations diverses... votre équipe locale est à votre écoute à tout instant 7j/24h.

Pour tout comprendre

Dès que votre contrat de mission est signé, ça y est, vous êtes notre salarié. Nous allons travailler ensemble, alors voici quelques mots-clés pour mieux se comprendre.

Votre contrat

Il détaille votre mission et la structure qui vous accueille (voir "Votre contrat", page 8).
Deux exemplaires de votre contrat de mission sont envoyés chez vous : vous devez nous en retourner un signé dans les 48 heures (par courrier ou en agence).

Vos relevés d'heures

Ils sont indispensables au calcul de votre paie.
Ils nous sont électroniquement transmis par notre client.

Votre paie

Mensuelle, elle est calculée sur une période allant du 1^{er} au 30 ou 31 de chaque mois. Elle est payée le 12 du mois suivant par virement.
Votre bulletin de salaire est envoyé à votre domicile.

Acompte

Tout acompte est versé en cours de mois au titre des heures effectuées et validées par le client.

Indemnité de Fin de Mission (IFM) et de Congés Payés (CP)

L'IFM est équivalente à 10 % de votre rémunération. Elle est versée à la fin de votre contrat de mission ou de son renouvellement (mais pas en cas d'abandon de mission). Les CP sont équivalents à 10 % de votre salaire plus l'IFM.

Certificat de travail

Il est joint à votre bulletin de salaire chaque mois pour les missions du mois.
À votre demande, votre agence peut vous en délivrer un sur une période plus longue.

Conservez vos bulletins de salaire et vos certificats de travail : ils vous seront notamment nécessaires pour faire valoir vos droits à la retraite.

Absence, retard

Tout retard, indisponibilité ou absence doit être signalé et justifié à votre agence Adecco Medical et à l'établissement où vous êtes en mission.
Contactez-nous H24 !

Accompagner les parcours professionnels, c'est notre spécialité.

A chaque instant de votre carrière et de votre vie,
la pluralité de nos contrats nous permet de vous proposer
des solutions sur-mesure. Passez d'un contrat à un autre,
selon vos attentes et vos priorités !

Vous souhaitez faire des remplacements ?



L'intérim

C'est le contrat le plus connu.
Résolument souple, il dure entre un jour et plusieurs mois.
Nous sommes votre employeur. Vous intervenez en mission
chez nos clients pour remplacer une absence ou assurer
un renfort.



La vacation

C'est un contrat idéal pour accomplir des missions
précises et temporaires de courte durée.
Nous vous mettons en relation avec nos clients
qui assurent votre gestion.



Le CDI intérimaire

C'est un contrat à durée indéterminée conclu entre
Adecco Medical et vous. Vous devenez salarié permanent
d'Adecco Medical. Vous réalisez des missions successives
chez nos clients, compatibles avec les clauses définies
dans le contrat. Vous sécurisez votre vie professionnelle.
Une rémunération mensuelle minimale vous est garantie.

Vous cherchez un poste en CDI ou CDD ?



Le CDI et le CDD

Le CDI et le CDD sont adaptés pour intégrer durablement
un établissement de santé.
Suite à notre process de sélection, nous vous mettons
en relation avec nos clients qui recrutent. Ils deviennent alors
votre employeur. C'est pour vous, une vraie aide à l'emploi.
Chaque année, ce sont ainsi plus de 5 000 professionnels
de santé que nous sélectionnons et qui sont embauchés
chez nos clients !

Toutes nos offres d'emploi sont sur notre site [adeccomedical.fr](https://www.adeccomedical.fr)
Allez-y, cliquez !

Vitaminez votre carrière

Accédez à la formation

Votre agence peut vous aider à bénéficier de formations courtes ou qualifiantes.

Des formations en présentiel sont organisées localement pour vous accompagner dans votre développement professionnel : Bloc, SSPI, AFGSU, soins palliatifs... Et pour vous former depuis chez vous, un programme de plus de 50 modules en e-learning vous est également proposé.

Vous pouvez aussi, dans certaines conditions et comme tout salarié, prétendre à un Congé Individuel de Formation ou au Compte Personnel de Formation.

Vous avez un projet de formation ?

Le CIF : sur demande et conditions d'ancienneté.

Le CPF : après validation des conditions d'accès à ce dispositif et acceptation de votre dossier par le FAFTT.

Pour vous renseigner

faftt.fr

01 73 78 13 30

Bénéficiez d'une mobilité

Nos réseaux nationaux et internationaux favorisent votre mobilité pour accompagner vos changements de vie et vos nouveaux projets.

Dans certains cas, nous vous mettons en relation avec nos partenaires qui vous aident à trouver un logement.

C'est vraiment Top !

La certification Expert

La certification comportementale est validée par un organisme accrédité par le COFRAC et selon la norme ISO 9001.

Elle atteste et met en valeur votre fiabilité comportementale.

Elle s'appuie sur différents critères et est valable un an.

Elle permet de faire la différence et d'avoir un véritable projet professionnel reconnu par les établissements de santé.



On vous chouchoute

Devenir intérimaire chez Adecco Medical, c'est pouvoir accéder de plein droit et dès la 1^{ère} heure de mission, à des avantages et à des services concrets qui facilitent la vie. Et oui ! Plus vous travaillez avec nous, plus on vous avantage. Vous êtes automatiquement abonné à la Newsletter Adecco Medical pour être toujours à jour sur les possibilités qui s'offrent à vous. Nous marquons les grands évènements avec vous (anniversaire, soirées...).

Et puis n'oubliez pas le Comité d'Entreprise, il est là pour vous.

En matière de sécurité, pas de concession.

Personne ne doit risquer sa vie à la gagner.

Les visites médicales, dont l'organisation est à notre initiative, ont pour objectif d'apprécier si vous êtes apte à exercer les activités prévues lors de vos missions.

La radioprotection, si vous travaillez sous rayonnements ionisants : nous devons alors assurer votre protection contre ses effets néfastes et mettre en place un suivi spécifique.

Les bénéfices à être intérimaire

De nombreux avantages vous sont accessibles, en fonction de votre nombre d'heures de mission :

Pour votre logement : achat, location, mobilité...

Pour votre santé : votre protection sociale et celle de votre famille (mutuelle, prévoyance).

Pour vos loisirs : billetterie cinéma, parcs d'attraction, vacances...

Pour votre vie quotidienne : garde d'enfants, aide à la personne, location de voiture...

Où vous renseigner ?

Découvrez vos avantages auprès de votre agence Adecco Medical et en vous connectant à votre espace personnel sur adeccomedical.fr

Comité d'Entreprise :
ce-adeccomedical.fr

FASTT : fastt.org
Tél : 0 800 28 08 28

MACSF : macsf.fr
Tél : 32 33

Intérimaires Prévoyance :
www.interimairesprevoyance.fr
Tél : 09 74 507 507
Tél : 0 825 125 050 (Maternité)

Une question ?
Un problème ?
N'hésitez pas
à contacter votre
agence Adecco Medical
pour convenir
d'un rendez-vous :
nous serons là
pour vous renseigner
et vous conseiller.




Adecco Medical décode votre contrat


Au début de toutes les relations de travail, de toutes les histoires professionnelles et de toutes les missions d'intérim, il y a un contrat. Bien le comprendre, c'est bien débuter l'aventure.

Important

Votre agence vous envoie votre contrat dans les deux jours ouvrables qui suivent le début de votre mission. N'oubliez pas d'en remettre un exemplaire signé à votre agence au plus vite !



Au fait,
Pensez à regarder
au dos de votre
contrat de travail,
vous y trouverez
des éléments
importants qui
vous aideront
dans votre mission.



- 1 Renseignements** concernant l'établissement dans lequel vous êtes en mission.
- 2 Renseignements** vous concernant.
- 3 Service médical du travail** dont dépend l'établissement dans lequel vous êtes en mission.
- 4 Lieu d'exécution de votre mission.**
- 5 Motif pour lequel l'établissement a recours à vos services.**
- 6 Durée de la mission.**
- 7 Horaires de la mission.**
- 8 Période d'essai.**
- 9 Salaire de base et différentes composantes de la rémunération du poste de travail confié.**
- 10 Travaux à effectuer, matériel, conditions particulières, risques.**
- 11 Équipements individuels de sécurité.**
- 12 Qualification contractuellement convenue.**
- 13 Indique si le poste est considéré comme poste à risque par l'établissement.** Si oui, celui-ci vous informera des mesures à prendre pour assurer votre sécurité.
- 14 Montant détaillé de votre rémunération.**
- 15 Votre agence.**
- 16 Votre centre de médecine du travail.**
- 17 Vous attestez être « libre de tout engagement ».**
- 18 Votre signature.**

Contrat de Mission

Exemplaire à retourner signé dans
les 48 h à votre agence ADECCO MEDICAL.

N° contrat : 16319

Référence commande :

URSSAF : 693000002682003991/(INT)

CLIENT : Code : 83 / 0
Réf :

SALARIE :

N° de matricule :
Réf :

Tél :
Représentée par :
SIRET :
Personne à demander : NAF : 6820B
SANTE/ACTION SOCIALE

Lieu de travail :

Service médical :

Motif et justifications du recours : Remplacement (Absence)
Justifications précises :

Durée de la Mission : Du : 31/12/2015 Au : 31/12/2015 Terme précis Avancee 31/12/15 ou reportee 05/01/16 Report maxi autorise jusqu'au surlendemain du retour de L'absent. Période d'essai : 2 Jours
Horaires de travail : De 7H00 à 19H30 -30 MIN DE PAUSE

Rémunération de référence :

Base : 1939,14 mensuel pour 151H67 Tx horaire: 12,79
PR. NUIT/H SI TRAVAILLE 2,557 PR. DIMANCHE/H SI TRAVAILL 2,836
RECUP. JF(RC) /H 15,621

Caractéristiques particulières et risques professionnels du poste :

Qualification demandée :
Tâches et risques du poste :
Poste à risque (art. L 4142-2) : NON Surveillance médicale renforcée : NON Poste soumis à intempéries : NON
Equipements individuels de sécurité :

Equipements collectifs :

Rémunération du salarié :

HEURES NORMALES	12,79
PR. NUIT/H SI TRAVAILLE	2,557
PR. DIMANCHE/H SI TRAVAILL	2,836
PR. J. FERIE/H SI TRAVAILLE	15,416

Conditions contractuelles:

Si des indemnités de frais professionnels sont prévues au contrat, leur versement est soumis à la remise par le salarié d'un des justificatifs de domicile suivants, de moins de 3 mois et portant son nom et son adresse fiscale : quittance de loyer, facture EDF, téléphone fixe, service des eaux, avis de taxe d'habitation. Tout changement d'adresse doit nous être signalé par le salarié sous 48h. L'embauche du salarié par l'utilisateur à la fin de la mission n'est pas interdite. Le salarié certifie que tous les documents présentés pour son embauche sont sincères et conformes et s'engage à assurer la mission personnellement. Le salarié certifie être libre de tout engagement vis-à-vis d'un autre employeur, privé ou public et accepte la mission aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso. Organisme de prévoyance : IREPS, 9 rue Baudoin, 75013 PARIS

IFM a 0 ou 10 % ICCP a 10 %

ADECCO MEDICAL LYON
1 AVENUE BERTHELOT
69007 LYON
Tél. : 04.37.65.35.00
Fax. : 04.72.71.42.53
SIRET : 68200399101273

Dir. Rég. : 17

Fait à : LYON

Le :
En deux exemplaires.

Signature Adecco Médical :

Signature du salarié :

valant lecture et approbation du contrat et de ses conditions contractuelles.

Service Medical
AST
34 RUE DE L'ARBRE SEC
69001 LYON

Adecco Medical - Siege Social : 2 bd du 11 novembre 1918 69100 Villeurbanne Marques: Adecco Medical, Adecco Pharmacie et Recherche, Adecco Rh Sante, Quick Medical Service SASU au capital de 230 400 Eur - 682 003 991 RCS Lyon - Adherent PRISME - Garant Financier (art. L1251-49 et s. du Code du travail): Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République - 69001 Lyon




Adecco Medical décode votre salaire

Même si c'est très important,
bien comprendre un bulletin de salaire,
c'est souvent mission impossible.
Voici le mode d'emploi !
Et surtout, n'hésitez pas à interroger
votre agence au moindre doute.



Au fait,
Adecco Medical
est plus digital que jamais.
Consultez nos offres
sur adeccomedical.fr

- 
- 1** Qualification indiquée sur votre contrat de mission et dates de mission.
 - 2** Paiement des heures effectuées pendant le mois.
 - 3** Primes éventuelles soumises à charge sociales liées à votre poste de travail.
 - 4** Indemnité de fin de mission (IFM).
 - 5** Indemnités de congés payés.
 - 6** Charges sociales déduites de votre salaire.
 - 7** Cotisation CRDS et CSG.
 - 8** Heures payées dans le mois.
 - 9** Cumul annuel de salaire brut imposable du 1^{er} décembre au 30 novembre
 - 10** Cumul des salaires nets à déclarer pour vos impôts.
 - 11** Charges patronales payées par Adecco Medical et non déduites de votre salaire.
 - 12** Cumul annuel de votre nombre de jours de contrat.
 - 13** Salaire net moins les acomptes éventuellement perçus.

Bon à savoir :

Des indemnités (déplacements, repas...) non soumises à charges sociales peuvent le cas échéant vous être remboursées.

ADECCO MEDICAL LYON
1 AVENUE BERTHELOT
69007 LYON
TÉL. : 04.37.65.35.00
SIRET : 68200399101273
URSSAF : 693000002682003991
NAF : 7820Z

11111 CHARRON JUSTINE
10 ALLÉE JACQUES BRILL
69670 CHASSE SUR MOINE

	Libellés	Heures ou Bases	Employeur		Taux	Gains	Retenues
			Taux	Montant			
1	1 INFIRMIER (H/F) 1 INFIRMIER (H/F)			01 Trent.	12,00	du 06/04 au 05/04 Tr= % du 19/04 au 19/04 Tr= %	
2	001 HEURES NORMALES	23,50			12,79	300,57	
3	125 PR. NUIT/H SI TRAVAI	12,00			2,557	30,68	
4	007 I F M	331,25			10,000 %	33,13	
5	013 CONGES PAYES	364,38			10,000 %	36,44	
6	001 ALLOC. FAMIL. BRUT 003 ASS.VIEILLESSE DEPL. 012 CONTRIB. SOLIDARITE 032 FSPI 048 AGS TRANCHE A 049 AGS TRANCHE B 061 MALADIE SUR BRUT 062 AGFF TRANCHE A NC 063 AGFF TRANCHE B NC 064 SS VIEILLESSE 067 ASSEDIC TRANCHE A 068 ASSEDIC TRANCHE B 070 PREVOY REUNICA TA 071 PREVOY REUNICA TB 071 ACCIDENT DU TRAVAIL 073 RETRAITE COMPL.T1 NC 074 RETRAITE COMPL.T2 NC	400,82 400,82 400,82 400,82 214,54 186,28 400,82 214,54 186,28 214,54 186,28 214,54 186,28 214,54 186,28 214,54 186,28 400,82 214,54 186,28	5,25 % 1,85 % 0,30 % 0,50 % 0,03 % 0,03 % 12,84 % 1,20 % 1,30 % 8,55 % 4,00 % 4,00 % 0,178 % 0,155 % 1,09 % 3,88 % 10,13 %	21,04 7,42 1,20 2,00 0,06 0,06 51,47 2,57 2,42 18,34 8,58 7,45 0,38 0,29 4,37 8,32 18,87	0,350 % 0,750 % 0,800 % 0,900 % 6,900 % 2,400 % 2,400 % 0,042 % 0,020 % 3,870 % 10,120 %	3,01 1,72 1,68 14,80 5,15 4,47 0,09 0,04 8,30 18,85	1,40
7	019 CRDS + CSG 020 CSG Déduite 053 CRDS + CSG autre 054 CSG Déduite autre	393,81 393,81 0,15 0,15			2,900 % 5,100 % 5,100 %	11,42 20,08 0,01	
8	045 HEURES PAYEES	23,50					

Repos Compensateur	Brut imposable	Cotisations Salariales	Net Imposable	Base H.S.non imposable	Cotisations Patronales	Base SS plafonnée	Trentièmes Présence	NET A PAYER 309,80 € Mode de paiement VIREMENT
Acquis du Mois 0,00	400,82	-91,02	21,22	0,00		214,54	2	
Solde à Prendre 0,00	3522,14	-803,79	2818,74	0,00		2574,48	24	

Nom : Prénom : N° Matricule : N° Sécurité Sociale :

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conserver ce bulletin sans limitation de durée.
Accords nationaux des entreprises de T.T. personnel intérimaire Membre PRISME - - Congés payés régis par l'article L.1251-19 du CT

Adecco Medical - Siège Social : 2 bd du 11 novembre 1918 69100 Villeurbanne
Marques : Adecco Medical, Adecco Pharmacie et Recherche, Adecco Rh Sante, Quick Medical Service
SASU au capital de 6 924 704 Eur - 682 003 991 RCS Lyon - Adhérent PRISME - NAF : 7820Z
Garant Financier (art. L1251-49 et s. du Code du travail): Lyonnaise de Banque - 8 rue de la République - 69001 Lyon

Vous trouverez tout dans votre espace personnel adecommedical.fr

Il vous permet de :

- consulter nos offres d'emploi,
recevoir des alertes ciblées,
- postuler directement en ligne,
- consulter l'historique de vos missions,
- télécharger les documents administratifs,
- mettre à jour vos données personnelles,
- consulter votre agenda,
- et plein d'autres astuces pratiques...

Votre interlocuteur Adecco Medical



adecommedical.fr / @AdeccoMedical

0 800 007 006

Service & appel
gratuits